

Lucier, Pierre

La fonction critique de l'université

Notes pour l'allocution prononcée par M. Pierre Lucier, président de l'Université du Québec, lors de la Collation des grades de l'École nationale d'administration publique et de la remise d'un doctorat honorifique à Monsieur Michel Crozier, à Sainte-Foy, le 30 octobre 1998.

Monsieur le Directeur général,
Monsieur le Consul de France,
Monsieur le Sous-ministre,
Mesdames et Messieurs de la direction,
du corps professoral et du personnel de l'École,
Monsieur Crozier,
Mesdames et Messieurs les diplômés de ce jour,
Mesdames et Messieurs,

D'abord et avant tout, j'adresse mes plus cordiales félicitations aux diplômés de ce jour. Même répétée à chaque automne, la fête qui nous rassemble aujourd'hui - car c'est bien une fête - à chaque fois une saveur d'inédit, une sorte de goût d'origine que je vous invite à savourer pleinement. Vous recevez aujourd'hui la reconnaissance académique officielle de vos travaux à l'École nationale d'administration publique, et de tout ce que vous y avez mis d'intelligence, d'énergie et de persévérance. Bravo! Bravo aussi à vos proches qui vous ont soutenus en cours de route et qui vous ont été présents, dans les moments de doute comme dans les moments de découverte et d'exaltation. L'Université du Québec s'associe à votre joie et est fière de vous compter désormais parmi ses diplômés.

La collation des grades d'aujourd'hui est l'occasion de décerner un doctorat honoris causa à Monsieur Michel Crozier, qui devient ainsi le premier détenteur d'un tel doctorat décerné par l'Université du Québec sous l'égide de l'École nationale d'administration publique. On fera tout à l'heure la présentation et l'éloge qui conviennent dans les circonstances. Pour ma part, je veux souligner la signification de ce geste, qui est ainsi proposée aux nouveaux diplômés d'aujourd'hui : comme docteur d'honneur de notre université, Monsieur Crozier, c'est l'exemplarité et le pouvoir d'inspiration de votre oeuvre et de votre type de démarche scientifique qui sont mises en lumière. Je veux donc, porté par cette inspiration, aborder ici brièvement une question cruciale et actuellement remise à l'ordre du jour, et admirablement illustrée par votre oeuvre : la fonction critique de l'université.

On a souvent soulevé la question, ces derniers temps: l'université, d'ici et d'ailleurs, aurait laissé s'émousser la fonction critique, dont elle dit pourtant qu'elle fait partie de son rôle propre et dont parle un document ministériel récent comme s'"ajoutant" aux deux activités essentielles que sont l'enseignement et la recherche (Outil en vue de la consultation sur la politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises, septembre 1998, p. 5). Certains déplorent le silence universitaire sur plusieurs grandes questions de l'heure, telles la mondialisation, l'exclusion sociale, l'avenir national et bien d'autres encore. D'autres, non sans cynisme, notent le fait que, sans exclusivité de service et contractant librement avec tous les pouvoirs et toutes les tendances en lice, les universitaires auraient échangé leur liberté contre les plats de lentilles des fidélités successives. D'autres, pragmatiques, font observer que, par définition, toutes les positions s'affirment dans une université et que l'université comme telle n'a dès lors pas à exprimer d'opinion. D'autres encore rappellent que les dirigeants d'université - car c'est souvent d'eux qu'il est question - n'ont aucun mandat institutionnel pour engager

leur établissement sur des questions d'opinion. D'autres encore allèguent que ni le statut d'universitaire ni la liberté académique n'autorisent personne à se transformer en éditorialiste ou en redresseur de torts.

Ce n'est évidemment ni le lieu ni le moment de traiter systématiquement de ces questions énormes sur lesquelles il y aurait beaucoup à dire. Permettez-moi seulement de mentionner deux repères qui, à mon sens et en première analyse, devraient éclairer le débat.

Le premier de ces repères m'est suggéré par l'étymologie même du mot "critique": "krinein", "krisis", qui a aussi donné "cernere", "cerner", "discerner". Il renvoie à tout ce qui a trait au discernement, à l'acte de "séparer" et de "trier", au jugement bien pesé, à la "critériologie" d'appréciation, à l'explicitation des fondements, à la mise en perspective, voire à la mise en question, au nom de valeurs ou de grilles d'analyse. Il s'agit, en somme, de la dimension proprement réflexive et distanciée des savoirs et de leurs contenus; c'est la prise en considération formelle et relativisée de la méthode elle-même et, donc, du cheminement suivi pour bâtir des savoirs. Nous sommes ici au coeur de l'activité universitaire, justement caractérisée par l'établissement d'appareils conceptuels aptes à comprendre, à analyser et à "critiquer" la réalité et, tout à la fois, par la capacité de saisir la portée et la limite de ces constructions elles-mêmes.

La fonction critique de l'université et des universitaires, c'est d'abord et fondamentalement cela. Elle n'est pas une nième fonction ou mission de l'université. Elle est un trait essentiel de l'activité scientifique elle-même, intrinsèquement liée aux épistémologies propres aux champs de savoir et aux disciplines pratiquées à l'université. On y est loin de la seule opinion exprimée dans les salons, encore moins du seul cri du coeur. Mais on n'y est pas pour autant réfugié dans l'enclos douillet de théories qui n'auraient pas à affronter le réel. On n'y est pas davantage confiné à la seule publication savante destinée aux experts.

C'est plutôt d'un niveau d'intervention qu'il s'agit ici, comme en témoignent abondamment les analyses percutantes et très concrètes dont l'oeuvre de Michel Crozier est jalonnée. On comprend aussi que, intimement liée aux disciplines et aux méthodologies scientifiques, l'exercice de cette fonction critique convient évidemment mieux aux experts qu'aux porte-parole institutionnels, à moins que ceux-ci ne s'expriment alors eux-mêmes par mode d'expertise. On comprend aussi que l'unanimité ne puisse guère être ici la règle, les positions variant inévitablement suivant les choix théoriques. Nous touchons ici l'essentiel de la fonction critique de l'université et des universitaires. Mais je ne sais pas si c'est toujours à cela que l'on pense quand on en parle, ou lorsqu'on évoque la faiblesse de son exercice actuel.

Un deuxième point de repère me semble s'imposer, à la manière d'un deuxième niveau de l'exercice de la fonction critique : celui d'une critique des réalités, des décisions et des structures faite au nom et à la lumière des valeurs intrinsèquement liées à l'activité universitaire même. Quelque chose qui ressemble au contenu essentiel des chartes des droits et libertés et qui a trait à la liberté d'expression et de rassemblement, au respect de la vérité, à l'éthique professionnelle. Dès lors que la capacité effective d'exercer ses activités propres est compromise ou attaquée, dès lors que les valeurs inhérentes à l'activité universitaire sont bafouées et menacées, l'université ses dirigeants comme les membres de la communauté universitaire a le devoir d'intervenir. Elle a le même devoir dans les situations où, selon les mots récents de l'UNESCO, "le Vrai et le Juste sont bafoués", exerçant ainsi ce que le même organisme appelle la "fonction de veille" et la "fonction d'éveil" (UNESCO, L'enseignement supérieur au XXI^e siècle. Vision et actions, octobre 1998, no 59).

Fort heureusement, dans une société comme la nôtre, ces valeurs fondamentales sont rarement très clairement niées ou écorchées, à telle enseigne qu'il n'y a guère lieu de les brandir pour dénoncer des situations observées. Nous ne sommes pas totalement purs pour autant et, ni plus ni moins qu'ailleurs, on ne peut prétendre que la question ne se pose pas ou ne se posera jamais, ou même, pour reprendre un concept de Monsieur Crozier, que des "blocages" ne s'y produisent pas. L'histoire regorge d'ailleurs d'exemples où les universités ont été parmi les cibles préférées des répressions et des mises au silence. Il n'est pas rare non plus que des idées novatrices ou révolutionnaires aient d'abord trouvé dans les universités leur terreau naturel de fermentation et d'éclosion.

Ce deuxième niveau d'exercice de la fonction critique constitue une référence solide, qui n'autorise aucune hésitation. Et j'ose croire que la relative discrétion universitaire qui s'y observe actuellement vient seulement de ce que les menaces ne pèsent pas très lourd.

Cela étant dit, il faut bien reconnaître que, sur le terrain concret des débats qui agitent nos sociétés, on se trouve rarement dans des situations chimiquement pures. On y évolue plutôt dans des situations où la ligne de crête n'est pas toujours nette entre ce qui découle de l'analyse experte, de la vigilance pour les valeurs universitaires ou de la simple expression d'opinions. Dans ce dernier cas, il y a lieu de se demander de quel droit et à quel titre l'université et les universitaires pourraient se déclarer habilités à intervenir en prétendant exercer la fonction critique dont on leur fait devoir, et non tout simplement comme citoyens - comme citoyens éclairés, sans doute, mais comme citoyens ordinaires.

Il serait intéressant de pouvoir examiner des cas de figures qui se situent à différents points de ce spectre aux teintes variées. Prenons le domaine politique, par exemple. Autant il y est facile de repérer les situations de politique partisane, voire électorale, et de les exclure du champ d'exercice de la fonction critique de l'université, autant les choses deviennent moins clairement balisées quand il s'agit de l'analyse critique des positions ou des politiques des gouvernements ou des partis. Ou encore quand il s'agit de questions comme celle de l'avenir national, manifestement aux frontières du politique avec majuscule et minuscule. Où se situe la ligne de crête entre l'analyse experte, la défense des valeurs universitaires ou la simple expression de préférences personnelles?

Tout se passe comme si l'exercice de la fonction critique exigeait lui-même une tâche de discernement et d'analyse critique. Je n'ai, pour ma part, aucune posologie facile à proposer. Il me semble, cependant, qu'une réflexion systématique mériterait d'être conduite là-dessus. J'en attendrais, quant à moi, à la fois un appui éclairé à l'exercice responsable et intégral de notre mission et un cadre critique pour l'accueil d'attentes raisonnables à notre égard.

L'oeuvre de Michel Crozier peut inspirer et nourrir cette réflexion. En effet, elle est tout entière, et sous plusieurs facettes, exercice particulièrement réussi de la fonction critique. Elle a valeur exemplaire pour une école qui, par la volonté du Législateur lui-même, a une vocation universitaire qui colore toute son action, y compris son action d'école professionnelle du service public. Par rapport à l'administration publique qui est son objet propre, par rapport aux gouvernements qui sont ses partenaires, l'École nationale d'administration publique doit donc pouvoir remplir, son statut d'université l'exige, son incessible devoir de distance critique. Avec discernement, bien sûr, et selon des repères qui devraient ressembler à ceux que j'ai évoqués ici, mais avec détermination. La tâche est d'autant plus ardue que sa fonction d'école professionnelle oblige l'École nationale d'administration publique à une proximité avec l'État

et le gouvernement qui n'est ni nécessairement ni toujours facile à concilier avec son devoir de liberté scientifique et le plein exercice de ses fonctions d'analyse et de mise en perspective. L'École nationale d'administration publique est dès lors susceptible de naviguer bien souvent sur les frontières du politique, comme ceux-là mêmes qui oeuvrent au sein de l'Administration publique et qu'elle guide dans leur formation. En honorant aujourd'hui Michel Crozier et en le plaçant en tête de liste de ses docteurs d'honneur, l'École nationale d'administration publique réaffirme ses engagements à cet égard.

Chers diplômés d'aujourd'hui, votre formation universitaire à l'École nationale d'administration publique vous a assurément entraînés aux exigences de l'analyse critique des politiques et des systèmes publics. Elle vous a peut-être aussi conduits à expérimenter les interrogations éthiques liées à la pratique de la fonction critique dans le cadre de responsabilités administratives publiques effectivement exercées. Sans doute avez-vous alors éprouvé la difficulté qu'il y a à trouver la juste mesure des choses en cette matière. Vous avez acquis à l'École nationale d'administration publique les outils nécessaires à ce discernement. Je vous souhaite de pouvoir vous en inspirer dans les tâches administratives que vous assumez déjà ou dont vous prendrez charge éventuellement. C'est dans cette distance que vous trouverez la capacité de vous "réformer", selon le mot que Michel Crozier a placé en sous-titre à son stimulant ouvrage *La crise de l'intelligence* "crise", "critique", vous le voyez, nous sommes toujours dans le même circuit sémantique. C'est aussi dans cette distance, comme me l'a enseigné mon expérience personnelle d'administrateur public, que vous pourrez garder votre liberté d'esprit et de coeur. Bonne route!

Je vous remercie de votre attention.

§ § §